

Association de défense des riverains du Boulevard Fayol

Entrevue avec le Maire de FIRMINY le 6/11/2012

Mairie Présents: Marc PETIT Maire et Conseiller Général - Jean-Claude REYMOND Adjoint - Joël Le SCORNET Directeur de cabinet.

Bureau Association présents : Monique FAURE - Daniel CARTIER - Paul BERTRAND - Louis VOLTINI - Gérard DUPUY - Fernand CHAPINIAC

Excusé : Marc PICHON Président

Suite à notre demande, Monsieur le Maire nous a reçu ce jour mardi 6 novembre 2012.

Nous avons évoqué, ensemble, le devenir du contournement de la RD 500. Comme nous le savons le projet global est remis en cause et a été cassé pour un vice de forme par la Cour d'Appel de Lyon, donc aujourd'hui plus question de travaux. Le Conseil Général a déposé un recours devant le Conseil d'Etat. Si le jugement est cassé, une revalidation de la DUP aura lieu. Le délai d'attente pour ce jugement sera environ de six à dix huit mois.

Le giratoire du bas de la côte, à ce jour, n'est pas aux normes de sécurité actuelles. Il doit être totalement réaménagé et nous allons relancer le combat. Que deviennent les 500 000 € du marché passé par les services du Conseil Général à la Société EUROVIA pour la réalisation de ce rond point ?

Concernant la réouverture de la bretelle d'autoroute de la gare, une concertation entre les Maires des communes voisines a eu lieu, à savoir: Fraisses, Unieux, Saint-Paul-en-Cornillon, Aurec-sur-Loire. Cette fermeture a provoqué une augmentation importante de la circulation dans la ville. Un gros point noir : La congestion totale à certaines heures du boulevard Fayol. Le Conseil Général refuse de financer l'étude de sa réouverture.

En ce qui concerne l'aménagement du Boulevard Fayol, Monsieur le Maire, nous transmet le courrier qu'il a adressé à Monsieur Jean-Paul DEFAYE, avec les propositions étudiées par les Services Techniques de la ville. Des plateaux traversants sont proposés à différents points stratégiques du boulevard. Rappelons notre demande forte pour la création de trottoirs.

Nous n'avons jamais pu obtenir une étude des flux de circulation. Cette étude nous la réclamons depuis la création de l'association en 2009. Le trafic dans de nombreuses rues du quartier est important. En particulier depuis la création des nouveaux lotissements, mais aussi le transit, par certaines rues, des véhicules qui se dirigent vers le centre ville. Rue des Perrières, les habitants se plaignent de la vitesse excessive des véhicules. Cette rue est empruntée en particulier par les ambulances en provenance de la RN 88 et de la RD500 pour se rendre à l'hôpital.

L'Association n'abandonnera pas et continuera à réclamer la mise en zone 30, l'interdiction des poids lourds de plus de 7.5 T en transit et ceux transportant des matières dangereuses. On ne peut accepter qu'une situation aussi dangereuse perdure, il faut penser à l'école de Fayol.

Nous interrogeons également sur la destination de la maison d'habitation du N° 100, totalement délabrée. Celle-ci avait été préemptée par l'ancienne municipalité en vue de sa démolition. L'association propose la création d'un espace vert à la place.

La construction de deux maisons et de l'agrandissement d'un bâtiment au bord de l'Echapre, interroge. Pas de souci pour l'obtention du permis de construire, malgré la loi sur l'eau et le tracé de la déviation de la RD 500 ?

Nous réitérons notre demande sur l'accès au centre commercial que nous considérons comme un point dangereux et générateur d'embouteillages. Nous apprenons qu'une demande a été faite pour l'agrandissement d'un des commerces et la création d'une autre enseigne. Devant notre désappointement et nos questionnements, Monsieur le Maire nous informe qu'une étude sera faite par les Services de la ville pour l'aménagement d'une nouvelle entrée à ce centre commercial.

Un courrier est en partance au Ministre de l'équipement et des transports, ainsi qu'un courrier à Monsieur Bernard BONNE Président du Conseil Général. Nous attendons la réponse à notre courrier adressé fin octobre à Madame La Préfète